

**Projet de discours de Monsieur le Ministre de  
l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources  
Halieutiques à la cérémonie officielle d'inauguration  
des 15 AEPS gérées par affermage dans les régions  
du Centre Nord, du Sahel et de l'Est.**

(Pissila, le jeudi 04 juin 2009)  
-----

**Monsieur le Gouverneur de Région du Centre Nord,  
Messieurs les Hauts Commissaires de provinces,  
Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,  
Monsieur le Directeur de l'Agence Française de  
Développement au Burkina,  
Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service,  
Notabilités coutumières et religieuses,  
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, avant tout propos, d'adresser mes vifs remerciements à vous tous qui avez bien voulu prendre part à la présente cérémonie de mise en service des 15 AEPS (Adductions d'Eau Potable Simplifiées) gérées par affermage dans les régions du Centre Nord, du Sahel et de l'Est.

Votre présence témoigne de tout l'intérêt que vous portez au développement du Burkina Faso en général et à l'approvisionnement en eau potable de ses populations en particulier.

## **Mesdames et Messieurs,**

Le Burkina Faso, à l'instar de la communauté mondiale, a pris l'engagement de réduire de moitié la proportion des personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable à l'horizon 2015.

A cet effet, mon département avec l'appui de l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement a élaboré le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA).

Cet important programme constitue depuis 2007, l'instrument par lequel le Burkina vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de l'AEPA.

## **Mesdames et Messieurs**

En termes quantitatifs, le PN-AEPA prévoit pour la **composante Infrastructures d'eau potable** :

- la réalisation d'environ 17 300 points d'eau modernes neufs (forages et puits équipés de pompe à motricité humaine) dont 6 500 dans les écoles et centres de santé,
- la réalisation de 520 nouveaux réseaux d'adduction d'eau potable simplifiés et 75 postes d'eau autonomes
- la réhabilitation de 900 forages, 1000 puits modernes, 250 réseaux d'adduction d'eau potable simplifiés et 75 postes d'eau autonomes.

## **Mesdames et Messieurs,**

Dans la perspective de l'atteinte des objectifs du PN AEPA à l'horizon 2015, le parc des infrastructures d'AEP au Burkina Faso s'élèvera à quelques **50 000 forages équipés de PMH**, un **millier d'AEPS et de PEA** à entretenir en permanence et bien gérer afin que les efforts du Gouvernement et de ses partenaires ne soient vains.

Il nous faut donc placer la question de l'entretien et de la maintenance des ouvrages d'eau potable au premier rang de nos préoccupations, afin que la durabilité du service de l'eau soit effective. Or, la situation du parc faite en 2008 révélait encore qu'environ 19 % des pompes à motricité humaine et 45 % des AEPS étaient en panne pour des raisons diverses. Les coûts estimatifs de réhabilitation de ces ouvrages est de 13 milliards de FCFA. Somme qui pouvait être utilisée efficacement pour la réalisation d'autres actions prioritaires en la matière. La stratégie nationale en matière de gestion et de maintenance des ouvrages d'AEP a toujours été de responsabiliser les bénéficiaires directs et d'encourager le partenariat public-privé. C'est donc dire, que nous sommes tous interpellés : usagers des systèmes d'approvisionnement en eau, maires dans les communes, services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat ; en effet, chacun doit tenir le rôle qui est le sien dans ce dispositif.

**Mesdames et Messieurs**

A l'occasion de la mise en service de ces 15 nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés, je voudrais mentionner que mon département avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), vient ainsi de réaliser cinquante neuf (59) kilomètres de réseau et quatre vingt trois (83) bornes fontaines. D'un coût global de 1,1 milliard FCFA, ils contribueront à améliorer l'accès à l'eau potable de 90 000 personnes supplémentaires dans les 15 communes bénéficiaires. Ils ont été conçus pour permettre des branchements privés dans les domiciles, ce qui veut dire que pour la première fois en milieu rural, on pourra disposer de l'eau de robinet à domicile.

Je voudrais profiter de cette tribune pour remercier l'Agence Française de Développement et lui témoigner toute la reconnaissance du Gouvernement et du peuple burkinabé pour son accompagnement très précieux dans cette opération.

**Mesdames et Messieurs,**

Les entreprises qui se sont engagées à nos côtés pour nous accompagner dans la réalisation des infrastructures puis dans leur gestion sont l'entreprise PPI (Projet Production Internationale) et le Groupement d'entreprises Vergnet Hydro / Faso-Hydro.

Elles ont privilégié le recours aux femmes dans la gestion quotidienne des AEPS, ce qui fait que huit (08) centres sur les 15 seront entièrement gérés par des femmes. Cette disposition permet à au moins 58 femmes d'avoir un emploi permanent et ainsi de pouvoir subvenir à certains de leurs besoins.

### **Mesdames et messieurs,**

En plus des investissements liés à la réalisation de ces 15 AEPS, le financement de l'Agence Française de Développement d'un montant total de 5,6 milliards de FCFA a également permis de tester le mode de gestion des dites infrastructures et d'assurer d'autres mesures d'accompagnement, telles la réalisation de 86 forages neufs équipés de pompes à motricité humaine et la réhabilitation de 345 pompes dans les Régions du Sahel et de l'Est.

Ces systèmes seront exploités selon le mode de gestion préconisé dans notre pays. Ce mode de gestion, qui est voulu par le Burkina Faso et institué par décret depuis le début des années 2000, a pour but de conforter les efforts d'investissements de l'Etat et de ses partenaires dans un souci de durabilité de l'accès des populations à l'eau potable.

Il consiste, pour les communes investies des compétences de maitre d'ouvrage :

- \* d'une part à déléguer la gestion des pompes à motricité humaine aux associations villageoises d'usagers de l'eau qui en confieront la maintenance aux artisans-réparateurs de pompes agréés
- \* d'autre part à déléguer la gestion des adductions d'eau potable simplifiées, comme celle que nous mettons en service ce matin, à des opérateurs par l'intermédiaire d'un contrat d'affermage.

Pour l'histoire, le programme d'application de la Réforme, en tant que programme pilote en la matière, est le résultat de plusieurs années de réflexion ayant aidé à la mise en place d'un système de gestion pérenne des investissements dans le domaine de l'alimentation en eau potable en milieu rural et semi urbain.

En somme, la réforme de la gestion dans le domaine de l'alimentation en eau potable consacre le rôle central des communes comme maîtres d'ouvrage et le développement du partenariat public/privé pour la gestion des ouvrages.

**Mesdames et Messieurs les Maires,**

Cette approche en matière de gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable s'insère totalement dans le processus de décentralisation, responsabilise le Maire aussi bien dans la mise en place, le suivi et le contrôle du système de gestion que dans le développement des services d'eau potable, tout ceci avec l'accompagnement du Gouvernement.

**Chers usagers des infrastructures d'eau potable,**

Votre mobilisation reste indispensable en vue de vous organiser pour participer activement à l'entretien des points d'eau potable qui vous desservent. C'est le seul gage pour disposer d'eau potable en permanence, toute chose devant vous éviter de retourner à la case départ, c'est-à-dire aux sources d'eau douteuse. Si tel n'était pas le cas, vous ne pourriez vous en prendre qu'à vous-mêmes et renforcer l'assertion de **LORD BYRON** selon laquelle et je cite « **JUSQU'A CE QUE LA DOULEUR LE LUI ENSEIGNE, L'HOMME NE SAIT PAS QUEL TRESOR EST L'EAU** ».

En tout état de cause, je formule le vœu que les systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés (AEPS) avec le mode actuel de gestion mis en place, puissent contribuer de manière durable à la qualité de l'accès à l'eau potable en lien avec les objectifs du PN-AEPA.

Je ne puis terminer mon propos sans renouveler nos sincères remerciements à l'ensemble des partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau et de l'assainissement qui œuvrent inlassablement pour la concrétisation des objectifs du PN-AEPA.

Sur ce je déclare officiellement mis en service les 15 systèmes d'adduction d'eau potable gérés par affermage dans les communes bénéficiaires du Programme d'application de la Réforme.

Bonne et Heureuse campagne agricole.

**Je vous remercie**